

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 30/3/2015

Monsieur le Député,

Vous m'avez alertée au sujet de votre crainte de voir l'enseignement de l'allemand fragilisé par les réformes mises en place par mon ministère.

L'amélioration des compétences en langues vivantes étrangères des élèves français est l'une de mes priorités essentielles. L'apprentissage des langues vivantes étrangères tient non seulement en effet une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde, mais il est également, comme vous le soulignez, un atout dans l'insertion professionnelle des jeunes, en France comme à l'étranger.

J'ai décidé qu'à compter de la rentrée 2016 l'apprentissage de la première langue vivante étrangère commencera dès le cours préparatoire (CP) pour tous les élèves. Avec l'apprentissage de la même langue vivante 1 du CP à la troisième, l'exposition à la langue vivante 1 sur l'ensemble de la scolarité obligatoire augmentera fortement et fera progresser les élèves. Cela profitera aux élèves qui étudient l'allemand à l'école, dont je veux que le nombre augmente. Je veux en effet plus de diversité linguistique dans le premier degré. Le fléchage de postes de professeurs habilités à enseigner l'allemand dans les écoles et la construction d'une nouvelle carte des langues assurant la diversité linguistique et la continuité des parcours d'apprentissage des langues de l'école au collège y contribueront.

Vous pointez le risque de disparition des classes bi-langues. Je veux, au contraire, consolider ces modalités d'apprentissage des langues qui, aujourd'hui, n'ont aucun statut juridique. Avec la réforme du collège, les élèves ayant bénéficié à l'école élémentaire de l'enseignement d'une autre langue vivante étrangère que l'anglais pourront se voir proposer un enseignement dans cette langue à compter de la classe de sixième, dans le cadre de classes bi-langues, qui seront donc reconnues et institutionnalisées. Le recentrage du dispositif bi-langue sur l'apprentissage de l'anglais dès la sixième pour les élèves ayant étudié une autre langue à l'école élémentaire contribuera à redynamiser la diversité linguistique dans le premier degré en encourageant en particulier l'apprentissage de l'allemand.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI
Député des français établis hors de France
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

.../...

Avec la décision de faire désormais commencer la deuxième langue vivante en cinquième, vous pointez le risque d'étalement sur trois années du volume d'heures consacré à cet enseignement.

Je souhaite vous indiquer que le nombre d'heures hebdomadaires de langue vivante 2 sera sensiblement augmenté pour tous les élèves qui suivront désormais 7h30 de cours au long de leur scolarité au collège au lieu de 6h actuellement. Au cours de leur scolarité au collège, les élèves suivront ainsi 54 heures de plus de langue vivante 2.

Les expérimentations conduites depuis la rentrée 2014 dans l'académie de Toulouse et dans 35 collèges de l'académie de Rennes montrent par ailleurs que débiter la seconde langue vivante en classe de cinquième conforte l'apprentissage de l'allemand. Dans les collèges expérimentateurs de l'académie de Rennes, à la rentrée 2014, 15% des élèves ont choisi l'allemand comme langue vivante 2 en classe de cinquième, contre 13% des élèves qui avaient choisi l'allemand comme langue vivante 2 en classe de quatrième à la rentrée précédente. Dans l'académie de Toulouse, à la rentrée 2014, 4,97% des élèves ont ainsi choisi l'allemand comme langue vivante 2 en classe de cinquième, contre 4,76% des élèves qui avaient choisi l'allemand comme langue vivante 2 en classe de quatrième à la rentrée précédente.

La réforme du collège offrira aussi la possibilité d'un véritable renforcement linguistique sur le cycle 4 avec la présence des langues vivantes étrangères dans les enseignements pratiques interdisciplinaires sur le modèle de la discipline non linguistique dans les sections européennes de lycée.

Au total donc, les réformes que je mène actuellement sont très favorables à l'enseignement des langues vivantes et de l'allemand : la formation des élèves en langues vivantes est renforcée avec une exposition à la langue vivante 1 qui augmente fortement sur l'ensemble de la scolarité obligatoire avec la continuité du CP à la troisième ; elle est renforcée avec l'enseignement de la langue vivante 2 qui commence dès la cinquième et l'augmentation du nombre d'heures de langue vivante 2 pour tous les élèves sur l'ensemble du collège (plus 54 heures sur l'ensemble du collège) ; elle est renforcée par les nouveaux thèmes de travail, dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, qui sont en partie enseignés en langues vivantes étrangères.

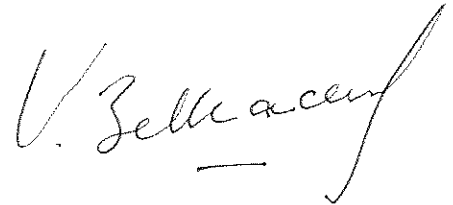
La réforme du collège va donc se traduire par une hausse du nombre d'élèves pratiquant l'allemand de l'école au collège. C'est parce que je mène cette politique volontariste en faveur de l'apprentissage de l'allemand et que j'anticipe un développement de celui-ci que j'ai décidé d'accélérer la hausse importante des postes offerts au recrutement en allemand : 199 postes en 2010, 443 en 2014 et 514 en 2015.

La coopération franco-allemande enfin, est une des priorités de l'action internationale du Ministère. Pour tout dire elle n'a jamais été aussi riche et elle continue encore de se développer. J'ai ainsi inauguré fin 2014 le lancement du réseau *écoles maternelles bilingues – Elysée 2020* qui compte déjà plus de 110 établissements et qui permettra aux enfants de nos deux pays d'apprendre la langue de l'autre dès le plus jeune âge. Je me félicite également du développement accentué ces dernières années de l'apprentissage de l'allemand dans l'enseignement professionnel, puisque des sections bilingues sont régulièrement créées. Ce fut le cas en 2014 dans le domaine de l'hôtellerie entre l'académie de Montpellier et le lycée hôtelier de Brême ; ce sera le cas en septembre 2015 dans le secteur automobile avec une section franco-allemande liant la Sarre et la Lorraine, ou encore en septembre 2016 dans la filière du bois, au sein de l'académie de Besançon. Dans un registre plus habituel de la coopération franco-allemande, et au-delà des activités en lien avec l'OFAJ dont les moyens

ont été accrus, nous développons les jumelages entre établissements, qu'ils offrent ou non des sections bi-langue ou européenne, notamment à travers le programme européen « e-twinning » qui met à profit les technologies numériques pour rapprocher virtuellement les élèves des deux pays. Vous mentionnez enfin l'Université franco-allemande, à laquelle les deux gouvernements renouvellent leur soutien et dont ils appellent à renforcer l'attractivité et les liens avec les entreprises de nos deux pays.

Je suis donc en mesure de vous annoncer que les décisions prises en matière d'enseignement de l'allemand et de coopération éducative sont parfaitement conformes aux engagements pris lors des sommets franco-allemands et dans le Traité de l'Elysée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Vallaud-Belkacem', with a horizontal line underneath the name.

Najat VALLAUD-BELKACEM